Plaine Lagny vingt

REUNION MENSUELLE DU 4 Février 2024

Présents : JL. MARTIN, F. HUSSON, S. FIKRI, B. PAUL, MP. MASSE, M. BUNEL, J. GUILLAMOT, Ch. ATTAR, J. THEBAULT, M.BRAUN.

Excusées : S. FERON, Ph. VASSEUX

I**nvité :** G.LE DU (Association pour la Course des triporteurs) Le Pôle Démocratie Locale est absent.

Préambule :

S.FERON et JL MARTIN ont adressé leur démission de leur fonction de référents secrétaires.

Tour de table de présentation

Désignation du rédacteur du projet de Compte Rendu : J.GUILLAMOT

1. **Point sur l'avancée du projet de la Course des Triporteurs (22/09/2024) :**

G. LE DU nous fait part de sa visite à la Mairie du 12ème qui a accueilli chaleureusement ce projet.

Une autre Association les a rejoints « la Boîte à Vélo » et son association était présente au salon RetroMobile ce qui a permis de nouer des relations avec d'éventuels autres partenaires et d'avoir des engagements de présence pour la cyclo parade.

Au niveau de la Mairie du 20ème, l'interlocuteur sera Oussama AKSOUM, désormais en charge au sein du cabinet du Maire des Affaires sportives, et lors de ses vœux, M. le Maire a confirmé son souhait que cette course renaisse et se réalise.

Grâce à la Mairie des affiches sur l'histoire de cette course ont déjà été imprimés : il est prévu 40 affiches soit une par année d'existence de cette course. Le souhait serait une exposition d'un mois dans le salon d'honneur des 2 Mairies afin de commencer à communiquer sur ce projet.

Le point le plus délicat demeure l'autorisation de la Préfecture de Police : en cas de refus pour le Cours de Vincennes, il serait proposé le boulevard de Charonne. Cela pose la question de l'engagement de la Mairie du 12ème, ne faudra-t-il pas se tourner alors vers la Mairie du 11ème et de ses CQ?

Le projet sera présenté ce mois-ci aux CQ St Blaise, Réunion Père Lachaise et Gambetta.

Selon le M. Le Du, Le CQ Picpus a voté un financement à hauteur de 400€ (son budget de fonctionnement est de 3.000€)

Vote sur le Financement :

Le CQ regrette que les Mairies fassent appel aux CQ pour le financement d'un tel projet ce qui ne garantit en rien sa réalisation. Néanmoins, ce projet permet de créer un événement d'animation dans le quartier.

Résolution : à la demande de financement des prestations de cette course des triporteurs à hauteur de 2000€ le Conseil de Quartier valide un accord de principe pour un budget de 1.500€ (soit 10% de son budget de fonctionnement) en attendant l'attribution du budget aux autres animations, avec possibilité d'accorder un complément de 500€ lors du conseil de quartier de

juillet. Cet accord de principe se fait sous réserve que la course se réalise au moins en partie dans le quartier ;

Le Conseil de Quartier demande à M. Le Du d'étudier la présence gratuite d'un unique stand pour l'ensemble des conseil de quartiers participant financièrement au projet.

Autre manifestation annoncée : le conseil proposera une présentation des Noctubaines lors de la réunion mensuelle de mars.

2. **Mise en Œuvre de la Charte.**

N application de l'article 3 de la nouvelle Charte, sont désignés Membre du Conseil de Quartier Plaine Lagny :

JL. MARTIN, F. HUSSON, S. FIKRI, B. PAUL, MP. MASSE, M. BRUNEL, J. GUILLAMOT, Ch. ATTAR, J. THEBAULT, S. FERON, Ph. VASSEUX.

La Nouvelle Charte sera adressée à tous les membres : elle fera partie intégrante du Règlement Intérieur à rédiger et y sera annexée.

Un cycle de formation ouvert aux Membres des Conseils de Quartier est planifié à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) :

Mardi 27 février de 18h à 21h : Apprendre à débattre.

Mardi 19 mars de 18h à 21h : Trouver sa place dans une instance participative.

Mardi 23 Avril de 18h à 21h : Animer une réunion participative

Désignation des gestionnaires de la boîte mail du CQ:

B. PAUL et J. THEBAULT

Une troisième personne serait la bienvenue, ce qui pourra faire l'objet d'un point au prochain CQ.

Ils se chargent de développer la communication des actions de la Mairie et du CQ sur les Réseaux sociaux dans le cadre fixé par la Mairie.

Ils se chargent de créer des listes de diffusion en respectant la privacité des adresses mail.

JL. MARTIN accepte de faire la transition pour les mois de Février et Mars.

Pour mémoire, la gestion de la Boîte mail regroupe les tâches suivantes :

- Réceptionner les messages de la Mairie et selon leur nature les diffuser aux Membres du CQ et diffuser aux habitants.tes

- recueillir les demandes des habitants.tes, les regrouper par thème afin d'être mises à l'ordre du jour lors des réunions mensuelles.

- diffuser l'ordre du jour et le compte rendu des réunions mensuelles et des commissions thématiques aux habitants.tes.
- diffuser des décisions validées par le CQ aux habitants.tes.

Un projet de nouveau Règlement Intérieur ayant pour objet de fixer les règles de fonctionnement du CQ (art.7 de la Charte) circulera afin que chacun puisse participer à sa rédaction avec un objectif de validation à la réunion mensuelle de Mars.

L'actuel RI sera diffusé aux Membres : il peut servir de base.

Nous pouvons également demander aux autres CQ leur projet.

3. **Suivi des Travaux du Bois de Charonne (ouverture en juin 2024)**

Le Comité de suivi et le CQ n'ont pas reçu la feuille mensuelle de suivi : nous sommes toujours sans réponses à nos observations, particulièrement celles concernant le bosquet au droit du 110 rue des Grands Champs) et demande de réunion du Comité de Suivi in situ.

Compte rendu de l'entretien Téléphonique du 7/02/2024 avec M.GAIGNARD (cabinet du Maire) qui n'avait pas pu être présent à la mensuelle et le service Espaces Verts du 20ème :

Installation du mobilier de jardin : elle est conforme au plan présenté.

Il a été rappelé que lors de la réunion publique d'avril et du Comité de suivi de Septembre, nous avions déjà demandé de déplacer une table de pique nique vers la zone lisière, qu'il n'y ait pas de mobilier installé à moins de 50m au droit du 110 R Des Grands Champs.

M.GAIGNARD avaient des photos prises par une résidente depuis son appartement, ce qui vaut tous les discours.

Il a été convenu que les distances réelles nous seraient communiquées.

Pour le Service Espaces Verts cette partie d'installation est conforme au plan *Par contre, il a été admis qu'il n'y avait rien de prévu en mobilier le long de la PC entre le 103 Cours de Vincennes et le pont de la rue de Lagny : les services vont demander plus d'explications.*

- Concernant l'accès au Bosquet, au droit du 110 R Des Grands Champs, a été réitérée la demande de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'accès à l'arrière du bosquet, par exemple en végétalisant davantage : Cette demande sera examinée attentivement.

Les travaux se poursuivent dans le respect du planning, mais avec le constat que l'installation du mobilier a commencé avec des écarts par rapport aux annonces faites lors de la réunion publique d'avril 2023 et du comité de suivi de Septembre 2023.

La nouvelle aire de jeux du Jardin de la gare de Charonne est en cours de finalisation pour une réouverture en Mars 2024.

4. **Projet de fresque sur le pignon d'une copropriété Rue des Maraîchers.**

Le Conseil Syndical a reçu un mail de la Mairie (Pôle de Démocratie Locale qui indique que «...normalement la Ville de Paris ne finance pas des fresques sur les copropriétés ». Elle indique

également que si « c'est un conseil de quartier qui finance l'œuvre et donc ses habitants, il y a peut-être des possibilités. (…) Nous revenons vers vous au plus vite sur la possibilité de financer l'œuvre par le conseil de quartier. »

Le courriel précise par ailleurs la procédure à suivre dans le cas où la réalisation de la fresque serait validé,

Le conseil syndical a déposé une demande de ravalement dont l'accord vaut autorisation pour les règles d'urbanisme.

L'artiste OJI a proposé un projet avec devis chiffré de 9.500€.

L'artiste Art Zoi doit également faire un projet.

Ces 2 devis viennent en complément du projet d'une association présenté par le Conseil syndical , chiffré à 8.000€.

L'AG des copropriétaires en 2023 a voté une résolution autorisant la création d'une fresque sur le pignon de l'immeuble, mais sans financement. La présentatrice du projet indique avoir reçu un accord écrit de la mairie pour l'autorisation d'un ravalement et de l'accord juridique de la part de la mairie d'un financement par le CQ d'une fresque sur un mur privé.

Le CQ demande qu'à l'occasion de la prochaine AG de copropriété de l'immeuble concerné, soit demandée une participation financière de la copropriété à ce projet. Et transmettre le dossier validé par les services de la Mairie pour la prochaine réunion du CQ.

Le CQ demande à participer au choix de la fresque s'il décide de la financer.

5. **Questions Diverses.**

J.THEBAULT informe le CQ avoir mis dans le Budget participatif la rénovation de la rue d'Avron.

« La rue d'Avron est un haut lieu de passage et de transit entre Montreuil (et plus loin) et Paris. Elle n'est pas du tout adaptée au vélos et n'est que peu végétalisée. De plus, les commerces ne semblent pas en adéquation avec les habitants : beaucoup de bazar, et de commerces vides. Cette rue ne fait pas partie du plan vélo 2026, et le quartier plaine Lagny n'a pas de projet embellir votre quartier d'ici 2026.
C'est pourtant une rue pleine de potentiel, qui reliera bientôt la nouvelle place de la porte de Montreuil. Il faudrait donc la végétaliser, la rendre aménagée aux vélos, et que les points de commerces de la mairie, s'il y en a, soient réhabilités. »

La Prochaine réunion est fixée au lundi 4 mars 2024 à 19h au 44 rue des Maraîchers